

LA BIODIVERSITÉ AU COEUR DE LA CRISE CLIMATIQUE

— Décryptage COP16 —

réseau
action
climat
france

Biodiversité et Climat : même combat

Au cours des dernières années, les publications du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont démontré **l'urgence de répondre à deux crises planétaires majeures : la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité**. L'année 2023 a été désignée comme la plus chaude jamais enregistrée par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), avec une augmentation de la température moyenne de 1,45 degré Celsius par rapport à la période préindustrielle (1850-1900)¹. Ce réchauffement est accompagné d'une multiplication et du renforcement de phénomènes météorologiques extrêmes (cyclones, inondations, sécheresses...). En parallèle, près de la moitié des écosystèmes terrestres sont en déclin, tandis qu'un quart des espèces est menacé d'extinction². La biodiversité et le vivant sont les fondations des sociétés humaines : c'est pourquoi il faut les protéger. Par ailleurs, **les deux crises sont intimement liées**. Selon l'IPBES, le changement climatique est une des causes majeures directes du déclin de la biodiversité. Cela s'illustre notamment par le cas des récifs coralliens, essentiels à la survie des écosystèmes marins³ : près de 98 %⁴ d'entre eux risquent de disparaître au-delà de 2°C de réchauffement, la limite maximale de hausse de la température inscrite dans l'Accord de Paris. De la même façon, la dégradation de la biodiversité est elle-même une cause du réchauffement de la planète: l'usage des terres constitue la première source d'émissions de gaz à effet de serre après les énergies fossiles (soit 23% du total⁵), dont une large part provient de la déforestation, en particulier tropicale.

L'interdépendance ne s'identifie pas seulement dans les racines des crises, mais aussi dans leur résolution. Des mesures de protection du climat peuvent contribuer à atténuer l'effondrement de la biodiversité, comme l'évolution vers un régime alimentaire moins carné (car l'élevage est une des raisons principales de la déforestation⁶) ou la protection des mangroves. Protéger la biodiversité pour préserver les écosystèmes indispensables à la vie sur Terre et restaurer la nature permet d'une

¹ Organisation Météorologique Mondiale, Climate, 2024, <https://wmo.int/fr/node/20249>

² IPBES, *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, 2019, <https://bit.ly/3cUxPx7>

³ Notamment car ils abritent 25% des espèces marines et protègent les côtes en tant que barrière naturelle contre l'érosion et les inondations

⁴ Ibid

⁵ GIEC SRCCL 2019, Shukla et al. Le secteur AFOLU (agriculture, foresterie et autres usages des terres) a été à l'origine d'environ 13% des émissions de CO₂, 44% des émissions de méthane (CH₄) et 82% des émissions de protoxyde d'azote (N₂O) rejetées par les activités humaines au niveau mondial entre 2007 et 2016, soit 23% (12,0 ± 3,0 Gt_{éq}CO₂ an⁻¹) du total net des émissions anthropiques de GES21 (degré de confiance moyen)

⁶ Voir un exemple en Amazonie: *More than 800M Amazon trees felled in 6 years to meet beef demand*, The Guardian, 2 Juin 2023, <https://www.theguardian.com/environment/2023/jun/02/more-than-800m-amazon-trees-felled-in-six-years-to-meet-beef-demand>

part de ralentir le changement climatique, notamment via la fonction de puits de carbone tels que les forêts, l'océan et les zones humides. Par exemple, l'océan absorbe un tiers de nos émissions⁷ et 90% des excès de chaleur atmosphérique anthropique. D'autre part, des écosystèmes sains et fonctionnels, restaurés et/ou gérés de façon durable et inclusive fournissent de nombreux remparts naturels qui aident les sociétés à s'adapter et à améliorer leur résilience au changement climatique. **Toutefois, remettre la planète sur la trajectoire de 1,5°C requiert des réductions d'émissions conséquentes à court terme**, afin d'atteindre une neutralité carbone en 2050 au niveau mondial, et le plus tôt possible dans les pays dits développés. Compter sur l'utilisation de nos puits carbonés naturels ne suffira largement pas pour compenser les émissions de gaz à effet de serre, notamment parce que ces puits se dégradent, peuvent être détruits et ne stockent pas le carbone de façon permanente.

Ce lien entre climat et biodiversité a été compris dès les années 90. Lors du sommet de la Terre à Rio, en 1992, trois conventions onusiennes sont nées afin d'atténuer les différents aspects de la crise environnementale : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui est chargée d'organiser les COP climat. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui se charge des COP biodiversité. Et enfin La Convention des Nations unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), chargée des COP désertification. Cette année en 2024, les trois conventions se réunissent : le Réseau Action Climat propose de faire un focus sur le lien entre les COP climat et les COP biodiversité, afin de souligner l'importance de comprendre leur interdépendance, d'expliquer comment elles se répondent mais aussi comment elles pourraient mieux collaborer, et aussi de présenter quels sont les enjeux de la COP16 biodiversité à Cali en Colombie en octobre 2024.

⁷ GIEC, 2023, *Climate Change 2023 – Synthesis report*
https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf et GIEC, 2020, *L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique* https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2020/07/SROCC_SPM_fr.pdf

Les COP biodiversité : leur rôle et leur fonctionnement

Les COP biodiversité sont organisées **tous les deux ans par la CDB**. Elles se déroulent très similairement aux COP climat, avec la représentation de délégations étatiques, mais aussi d'acteurs non-étatiques comme les ONG environnementales, les associations féministes, de jeunesse, les entreprises, etc. On peut cependant déjà noter deux différences : **les COP biodiversité ne disposent pas d'un portage politique à la hauteur de celles du climat**. Les ministres se rendent rarement sur place, encore moins les chef.fes d'États. Certains pays n'ont pas signé le dernier accord de la CDB, notamment les États-Unis. Par conséquent, **l'attention médiatique est beaucoup plus faible pour les COP biodiversité**.

Pourtant la CDB traite de sujet fondamentaux pour la survie de nos écosystèmes, de notre planète et de notre espèce humaine. **Elle a trois objectifs principaux : la conservation** des écosystèmes (1), **l'utilisation durable et soutenable des ressources** naturelles (2), et aussi la **répartition juste et équitable** des bénéfices de l'utilisation de ces ressources (3). Chaque État doit présenter devant la CDB une Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB), au même titre que les Contributions Nationales Déterminées (CND) pour le climat devant la CCNUCC. Il est important de noter que les pays sont obligés de soumettre de nouvelles CND car l'accord de Paris a le statut d'un traité international, ce qui n'est pas le statut de l'accord cadre Kunming-Montréal⁸. De plus, le cycle des CND dure 5 ans, alors que celui des SPANB dure 10 ans. Cette stratégie doit présenter les objectifs nationaux que l'État en question souhaite mettre en œuvre pour respecter les objectifs de la convention.

Les premiers SPANB ont été réalisés sur la période 2011 - 2020, et devaient respecter les **20 objectifs d'Aichi**⁹. Malgré leur caractère novateur à l'époque, ces objectifs restaient trop généraux, avec peu d'indicateurs de suivi, trop déconnectés des besoins et ressources des communautés locales et des Peuples Autochtones, et aussi sous-financés. Ils n'ont pas permis les transformations nécessaires de nos sociétés pour protéger nos écosystèmes. C'est devenu l'ambition du nouveau cadre pour la période

⁸ COP16: tracking country pledges on tackling biodiversity losses, CarbonBrief, 2 Mai 2024, <https://www.carbonbrief.org/cop16-tracking-country-pledges-on-tackling-biodiversity-loss/>

⁹ Objectifs d'Aichi: <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>

2021 - 2030, **le Cadre mondial de Kunming-Montréal**¹⁰, adopté à la dernière COP biodiversité au Canada en décembre 2022 (sous présidence Chinoise).

Cet accord cadre fait 15 pages et comporte de grands objectifs pour 2050, ainsi que 23 cibles mondiales plus précises à atteindre d'ici 2030. Voici les 5 éléments clés à retenir :

- **Ramener à près de zéro la perte de zones** d'une grande importance en matière de biodiversité tout en **respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales** (cible 1)
- **Restaurer au moins 30% des écosystèmes** afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité (cible 2)
- **Assurer la conservation d'au moins 30% des écosystèmes** avec, entre autres, des aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et gérées de manière équitable (cible 3)
- **S'attaquer aux incitatifs et aux subventions néfastes** pour la biodiversité pour les réduire substantiellement et promouvoir les incitations positives qui favorisent sa conservation (cible 18)¹¹
- Mobiliser au moins **200 milliards de dollars par an (US\$) d'ici 2030**
 - dont l'engagement des **pays développés à fournir 20 milliards (US\$) d'ici 2025 et 30 milliards d'ici 2030** pour les efforts en matière de biodiversité dans les pays en développement (cible 19)
 - et leur engagement de **doubler l'aide publique au développement dédiée à la biodiversité** en 2025 et la tripler d'ici 2030
 - mais aussi en engagement de tous les pays de **réduire de 500 milliards de dollars les subventions néfastes à la nature d'ici 2030**

Il est important de noter que cet accord cadre incite **les entreprises à protéger la biodiversité**, notamment en réduisant leurs impacts néfastes.

Le Cadre mondial de Kunming-Montréal **reconnait le rôle fondamental des Peuples Autochtones, et des communautés locales** dans la protection de la biodiversité, ainsi que **les droits de la nature et ceux de la Terre nourricière** (les droits ne valent donc pas seulement pour les êtres humains mais aussi pour la Nature en tant que telle). **Il encourage une approche de protection de la nature fondée sur les droits humains**, et enfin reconnaît le **principe d'équité intergénérationnelle**.

¹⁰ Texte officiel à trouver sur ce lien: CBD/COP/DEC/15/4, <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

¹¹ Les subventions néfastes pour la biodiversité sont estimées à 1,8 trillion de dollars chaque année (IDDRI, *Une nouvelle ère pour la biodiversité mondiale?* Billet de Blog, 5 Janvier 2023, <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/une-nouvelle-ere-pour-la-biodiversite-mondiale>)

Quelle place pour la biodiversité dans les COP climat ?

La création de conventions différentes a eu pour conséquence de travailler sur les 3 sujets en silo. Cette approche s'est révélée très dommageable étant donné que les différents aspects de la crise environnementale sont liés.

Depuis l'Accord de Paris en 2015, les COP climat ont permis aux États de négocier sur la mise en œuvre de leurs objectifs. **C'est grâce à cette approche plus opérationnelle que la biodiversité a pu entrer dans les COP climat.** En effet, impossible de discuter de la lutte contre le changement climatique sans parler de la protection ou de l'utilisation des puits de carbone. On retrouve cette discussion notamment sous l'article 6 de l'accord de Paris, qui concerne les marchés carbone. Impossible également de lancer des travaux sur l'agriculture sans les lier à l'état de nos écosystèmes, à titre d'exemple. La COP26 à Glasgow a été la première à lancer une dynamique de rapprochement entre les deux conventions, en mentionnant les liens entre le climat et la biodiversité dans plusieurs paragraphes.

En 2023, la COP28 a été un tournant fondamental pour la mise en œuvre de l'accord de Paris : le Bilan Mondial, le mécanisme d'évaluation de l'accord, a été mis en place pour la première fois. Il a pour objectif de mesurer les retards et échecs des États dans la lutte contre le changement climatique, et d'identifier des priorités pour leurs prochains plans climat (CND), en 2025. **La biodiversité a pris une place considérable dans ce bilan**, notamment dans les recommandations d'atténuation, adaptation, mais aussi dans les questions de suivi. Dans la décision du Bilan Mondial, les États demandent à ce que les secrétariats des deux conventions onusiennes (CCNUCC et CDB) travaillent ensemble pour rapprocher les deux "mondes" climat et biodiversité d'ici 2025.

Il est également primordial que les États incluent la biodiversité dans leur CDN en 2025. Voici quelques pistes à prendre en compte proposées par le Réseau Action Climat:

- éviter les émissions provenant des stocks de carbone en protégeant et en améliorant les écosystèmes naturels
- veiller à ce que les politiques gouvernementales relatives aux terres et aux océans soient assorties de garanties solides
- faciliter les partenariats entre les populations autochtones, les défenseurs de l'environnement et les gouvernements, en respectant le consentement préalable libre et éclairé des Peuples Autochtones (FPIC / CPLE)
- investir dans l'agriculture durable, notamment l'agroécologie

- souligner la nécessité de mettre fin à la surpêche et de passer à une gestion de la pêche fondée sur les écosystèmes et à faible impact
- aligner les plans nationaux de lutte contre le changement climatique sur les engagements pris dans le cadre de la CDB.

La biodiversité n'est pas prête de reculer dans l'agenda des COP climat : la COP30, prévue à Belém au Brésil en 2025, est capitale car elle permettra de savoir si les États ont rehaussé leur ambition depuis le Bilan Mondial de 2023 et s'ils se rapprochent de l'objectif phare de l'accord de Paris, à savoir ne pas atteindre un réchauffement au dessus de 1,5 degrés d'ici la fin du siècle. **La présidence brésilienne a identifié la biodiversité comme un sujet majeur de sa COP**, en particulier concernant les forêts et leur préservation. Si la biodiversité avait jusqu'ici une journée dédiée pendant les COP climat, et quelques apparitions dans différents sujets de négociations, le fait qu'elle soit une priorité sur l'agenda de la COP30 et qu'elle soit portée en personne par son président, Lula, lui donne une dimension d'autant plus importante.

L'urgente nécessité de protéger la biodiversité marine : un enjeu crucial pour la COP16

L'océan subit de plein fouet l'érosion de la biodiversité et le réchauffement climatique, tout en mettant en péril la sécurité alimentaire des populations les plus nécessiteuses, notamment les communautés qui vivent de la pêche¹². Les dernières estimations de l'UNESCO alertent sur le fait que plus de la moitié des espèces marines pourrait être au bord de l'extinction d'ici 2100¹³. La protection des habitats marins a occupé une place importante dans les travaux de la CDB dès la définition des objectifs d'Aichi, dont deux sont consacrés à ce sujet : l'objectif 6 (mettre fin à la surpêche) et l'objectif 10 (mettre fin aux effets de l'acidification des océans sur les habitats vulnérables). A ce jour, le cadre de Kunming-Montreal contient trois points essentiels liés à la protection des océans¹⁴. La prochaine COP doit servir à s'assurer de leur déclinaison et mise en œuvre par l'ensemble des États.

¹² GIEC, *L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2020/07/SROCC_SPM_fr.pdf, 2020

¹³ UNESCO, *Les effets du changement climatique sur les récifs coralliens du patrimoine Mondial*,
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265625_fre, 2018

¹⁴ Pour plus d'informations sur les actions prioritaires pour la sauvegarde des océans, voir Ocean Coalition : *Les 15 points pour sauver l'océan, le climat et les emplois*, 2024, <https://www.oceancoalition.org>

- **Subventions néfastes** : la cible 18 vise à « éliminer, supprimer ou réformer » les subventions néfastes pour la biodiversité d'ici à 2030. Ceci inclut aussi les **subventions à la pêche industrielle, funestes tant pour la biodiversité que pour les emplois des pêcheurs artisans**¹⁵. L'engagement de la COP15 doit mener à des accords multilatéraux contraignants, afin d'interdire définitivement les subventions encourageant la surcapacité de pêche ou la surexploitation des stocks. Rappelons que **sans ces aides publiques, les entreprises de pêche industrielle ne seraient pas rentables contrairement à la majorité des entreprises de pêche artisanale** (navires de moins de 12 mètres, n'utilisant pas d'engins traînants)¹⁶.

- **Restauration des écosystèmes dégradés et protection des habitats** : une condition *sine qua non* à la restauration des écosystèmes est la suppression des activités qui ont entraîné leur dégradation. L'IPBES a établi que la surpêche constitue la principale menace sur la biodiversité marine¹⁷. Les études les plus récentes, montrent que les stocks de poissons ont été largement surestimés ces dernières années¹⁸. **La protection de 30% des habitats marins d'ici 2030 (cible 3) passe d'abord et avant tout par une interdiction de la pêche industrielle en introduisant des Aires Marines réellement protégées. Cependant, à ce jour, le cadre Kunming-Montréal n'offre pas de définition précise de la protection et n'aborde pas l'interdiction de la pêche industrielle dans les zones protégées.** Pour mettre en œuvre une véritable protection des habitats, la COP16 devra se fixer pour objectif d'aligner sa définition de la protection sur les critères des aires marines protégées définis par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)¹⁹. Il sera également important d'aligner les objectifs mondiaux au minimum sur ceux de l'Union européenne : 30 % des océans doivent être transformés en zones marines protégées, dont un tiers sous protection stricte (interdisant toutes les activités anthropiques) d'ici à

¹⁵ La cible 18 fait écho à l'accord multilatéral de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) du 12 juin 2022, qui interdit les subventions aux pêches ciblant des stocks de poissons surexploités.

¹⁶ Carvalho et Guillen, *Economic Impact of Eliminating the Fuel Tax Exemption in the EU Fishing Fleet*, 2021 <https://www.mdpi.com/2071-1050/13/5/2719> et BLOOM, *Changer de cap : transitionner vers une pêche durable*, 2024 <https://bloomassociation.org/nos-campagnes/pour-une-transition-sociale-ecologique-des-peches/transitionner-vers-une-peche-durable/>

¹⁷ IPBES, *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, 2019

https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

¹⁸ Graham J. Edgar, Amanda E. Bates, Nils C. Krueck, et al., *Stock assessment models overstate sustainability of the world's fisheries Science*, 23 Aug 2024. <https://www.science.org/doi/10.1126/science.adl6282>

¹⁹ IUCN, *Guidelines for applying the IUCN protected area management categories to marine protected areas*, 2019 <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-019-2nd%20ed.-En.pdf>

2030. Réformer en profondeur le modèle économique de gestion des pêches au niveau global est devenu une urgence vitale²⁰.

- **Exploitation minière en eaux profondes** : cette thématique est abordée dans une annexe²¹, invite les acteurs à appliquer le principe de précaution et demande à l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) de mettre en place des "règles, réglementations et procédures appropriées" en cas de risque avéré. Cependant, **le cadre est loin de proposer une interdiction claire et formelle de l'exploitation minière en eaux profondes**. Ce paragraphe devra servir de base de travail auprès de l'AIFM afin d'adopter un accord de moratoire international sur l'exploitation minière des grands fonds marins.

La protection de la biodiversité marine doit être au cœur des échanges de la COP16 pour remédier d'urgence au retard des politiques publiques.

Les enjeux de la COP16

La COP15 en 2022 a été une victoire historique pour la biodiversité, le climat et les humains, grâce à l'adoption du Cadre mondial Kunming-Montréal. Maintenant, si cet accord présente de nombreux avantages, **il ne fixe que des objectifs et des cibles à mettre en place**. On pourrait le comparer à l'Accord de Paris : il donne les directives, mais les questions d'ambition et de moyens pour atteindre ces directives, c'est aux pays seuls de décider via leurs politiques nationales. **Comment les gouvernements vont-ils donc mettre en place ce nouveau Cadre mondial, et vont-ils le faire dans l'absolu?** C'est la question majeure des négociations de la COP16 cette année à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1^{er} novembre.

Cette COP16 doit répondre à différentes priorités.

- La mise à jour urgentes des SPANB pour répondre aux objectifs de la COP15. **En août 2024, seulement 14 des 196 pays de la convention avaient soumis leur nouvelle SPANB²²**. Il est impératif que les États viennent avec leurs nouvelles stratégies à la COP16 afin de ne pas perdre trop de temps, sinon cela repousse l'échéance à 2026, lors de la COP17. Il est également important

²⁰ Roberts et al., *Rethinking sustainability of marine fisheries for a fast-changing planet*, 2024 <https://doi.org/10.1038/s44183-024-00078-2>

²¹ CBD/COP/15/L.15 *Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière*, paragraphe 16. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-24-fr.pdf>

²² Voir la totalité des soumissions sur le site officiel de la CBD: <https://www.cbd.int/nbsap>

d'évaluer si l'élaboration de leur nouvelle SPANB a été faite dans la consultation avec les différents acteurs et actrices de leur société, notamment les ONG ou encore les communautés locales, et les Peuples Autochtones, et met en avant les droits humains et la justice de genre

- Pour réhausser l'ambition des États, le Cadre Kunming-Montréal prévoit aussi un Bilan Mondial, comme dans l'accord de Paris. **À Cali, les États vont devoir décider des indicateurs et modalités de suivi de ce bilan**, qui aura lieu pour la première fois en 2026, à la COP17. Même si pour les COP biodiversité, il est prévu que les progrès faits par les États soient évalués à chaque COP, le Bilan Mondial aura pour effet de revoir leurs objectifs à la hausse et d'accélérer leur action. Si les négociations de ces modalités à la COP16 paraissent très techniques, elles sont fondamentales pour maintenir au plus haut l'ambition pour la biodiversité à l'avenir. Contrairement aux objectifs d'Aichi, le nouveau Cadre Kunming-Montréal a réussi à imposer un mécanisme de redevabilité vis-à-vis des États avec ce Bilan Mondial, ce qui n'est pas évident dans le multilatéralisme actuel, orienté sur le volontarisme et qui évite les sanctions.
- Un sujet qui n'est pas officiellement sur l'agenda, mais qui va alimenter toutes les discussions : celui de la **finance, en particulier des pays développés vers les pays en développement. Les États tenteront d'évaluer si la promesse des 20 milliards (US\$) pour 2025 est en bonne voie de se concrétiser**. Pour le moment, selon le think tank ODI, seulement deux États contribuent au maximum de leur part juste : la Suède et la Norvège. La France est plutôt dans le haut du classement : en 2021, elle a contribué 1,85 milliards USD, soit 92% de sa part juste des 20 milliards par an promis, selon ODI²³. De plus, le Fond Mondial de la Biodiversité (sous le Fonds pour l'Environnement Mondial) a été lancé il y a tout juste deux ans, et les États souhaitent avoir un premier bilan sur son efficacité. Plusieurs options sont sur la table des négociations : pérenniser ce fonds qui a été le compromis trouvé lors de la COP15 ou créer un nouveau fonds entièrement consacré à la biodiversité ? Rouvrir la discussion pour la COP17 en 2026, et non pour la COP16 ? **En plus des questions de gouvernance, se pose aussi la question des ambitions financières : la plupart des pays en développement ne manqueront pas de souligner que les montants de finance biodiversité ne sont pas suffisants**. A titre de comparaison, l'objectif de la finance climat depuis 2009 des pays développés vers les pays en développement était de 100 milliards de dollars par an, et devrait augmenter à la COP29. Le Réseau Action Climat préconise notamment des trillions²⁴ (US\$) en argent public. Les 20 milliards d'ici 2025 dédiés à la biodiversité paraissent de fait très limités.

²³ https://media.odi.org/documents/A_Fair_Share_of_Biodiversity_Finance.pdf

²⁴ 1 trillion correspond à 1 milliard de milliards (US\$)

- Toujours dans le milieu de la finance, lors de la COP15 en 2022, **les banques publiques de développement** avaient également promis d'améliorer leurs mécanismes de suivi concernant leur financement biodiversité. Elles seront attendues au tournant à la COP16 lors des discussions touchant à la finance.
- Une négociation de la plus haute importance aura également lieu sur la **création d'un organe de la CDB permettant la participation systématique et de qualité des communautés locales, et des Peuples Autochtones** dans la gouvernance internationale de la biodiversité.

Droits des Peuples Autochtones, égalité de genre et biodiversité : des luttes indissociables

Le récent accord de Kunming-Montréal mentionne à plusieurs reprises les Peuples Autochtones, et reconnaît leur rôle et contributions importantes dans la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Alors que les Peuples Autochtones représentent un peu plus de 6 %²⁵ de la population mondiale, ils sont les gardiens de plus d'un tiers des zones les plus importantes du monde en termes de biodiversité, et 42 % des terres gérées par ces peuples sont en bon état écologique. Selon la société civile, trois types de leurs droits sont à protéger particulièrement afin qu'ils puissent jouer leur rôle :

- les droits procéduraux des communautés (par exemple, l'accès à l'information, la consultation, le consentement libre, préalable et éclairé) ;
- les droits relatifs à la sécurité et à la souveraineté alimentaire,
- et les droits fonciers, y compris collectifs, et la reconnaissance légale de la propriété et du contrôle sur les ressources, en mettant l'accent sur les droits des Peuples Autochtones et ceux des femmes.

Afin de garantir le respect de ces droits, tous les pays doivent absolument ratifier sans délais la déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones²⁶ ainsi que la Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail²⁷. **Il est important de noter que la France n'a toujours pas ratifié cette convention.**

Concernant les droits, les femmes en particulier doivent être protégées, ainsi que mises en valeur de par leurs connaissances et leur rôle fondamental dans la

²⁵ *Championing indigenous people's stewardship of biodiversity*, UN-WCMC, Août 2023, <https://www.unep-wcmc.org/en/news/championing-indigenous-peoples-stewardship-of-biodiversity>

²⁶ Voir la déclaration sur le lien suivant (2007) sur le lien suivant : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf

²⁷ Voir la convention (1989) sur le lien suivant : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169

protection de la biodiversité. Leurs droits fonciers et droits de succession sont souvent moins reconnus et garantis (18% d'exploitations agricoles dirigées par des femmes en Afrique, 16% en Europe)²⁸. Pourtant, la propriété foncière et le contrôle sur les terres constituent souvent un prérequis pour l'accès au crédit ou l'intégration dans les processus de décisions politiques. Elles sont donc plus facilement écartées des décisions et de la gestion de projets sur les terres qu'elles exploitent au quotidien.

La protection des droits des Peuples Autochtones, l'inclusion des enjeux de genre et la protection des droits humains de manière plus générale, permettent de prévenir les conséquences sociales négatives de certaines pratiques, surtout concernant l'utilisation, la propriété et l'accès à la terre²⁹. En plus de la mise en valeur du savoir de ces communautés, il faut établir des critères sur leur implication à la prise de décision et conditionner la mise en oeuvre des projets à la création d'emplois locaux et durables³⁰. Cela permettra non seulement d'assurer l'acceptation des communautés et donc la durabilité du projet, mais également de rehausser leurs conditions de vie, leur dignité au travail, le respect de leurs droits. C'est une question de justice sociale, qui doit absolument être prise en compte au sein de toute politique climatique ou de protection de la biodiversité, et de leurs espaces de négociations à l'international.

²⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Les femmes et le droit foncier*, <http://www.fao.org/3/y3495f/y3495f.pdf>

²⁹ Voir sur ce sujets les articles suivants à titre d'exemple : Nick Davis, *The inconvenient truth about the carbon offset industry*, The Guardian, Juin 2007, <https://www.theguardian.com/environment/2007/jun/16/climatechange.climatechange> et Lisa Song, Paula Moura, *An event more inconvenient truth : why carbon credits for Forests preservation may be worse than nothing*, ProPublica, Mai 2019, <https://features.propublica.org/brazil-carbon-offsets/inconvenient-truth-carbon-credits-dont-work-deforestation-redd-acre-cambodia/>

³⁰ La publication suivante propose différents critères qui pourraient être repris: WWF, *WWF's Environmental and Social Safeguards Framework (ESSF)*, 2019, https://c402277.ssi.cf1.rackcdn.com/publications/1249/files/original/ESSF_Network_Implementation_11-2020.pdf?1608300127

Objectif 2025 : une meilleure coordination des COP climat et biodiversité à l'international

Alors que les crises climatiques et la diminution rapide de la biodiversité atteignent des niveaux de plus en plus critiques, il est **nécessaire que toutes les institutions internationales dialoguent et s'accordent**. Voici quelques recommandations pour les secrétariats onusiens afin d'améliorer la collaboration entre la CCNUCC et la CDB :

- Soutenir les efforts visant à établir un programme de travail commun et un groupe de liaison conjoint ambitieux pour l'ensemble des conventions de Rio.
- Établir un programme de travail au sein de la CCNUCC pour rendre pleinement opérationnelles les dispositions de l'article 5³¹ de l'Accord de Paris, en mettant l'accent sur la protection et le rétablissement de l'intégrité des réservoirs de carbone des écosystèmes et en soutenant le rôle de la biodiversité dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.
- S'attaquer au défi des règles comptables inadéquates et obsolètes pour le secteur foncier en adoptant une approche comptable nationale qui reconnaît la valeur des écosystèmes naturels à haute intégrité et à haute teneur en carbone, tels que les forêts primaires et les écosystèmes marins, ainsi que leur valeur supérieure en matière d'atténuation du changement climatique. On peut s'appuyer sur le système de comptabilité écosystémique du système de comptabilité économique environnementale des Nations unies (UNSEEA-EA).

Voici quelques recommandations pour les États afin d'améliorer la collaboration entre la CCNUCC et la CDB

- Penser la mise en œuvre effective de l'Accord cadre Kunming-Montréal en lien avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris, contrairement aux objectifs d'Aichi
- Signer la déclaration conjointe sur le climat, la nature et les peuples³² lancée lors de la COP28 et créer un espace permettant aux signataires de rendre compte de leur engagement³³.
- Renforcer la cohérence des politiques nationales entre le climat et la biodiversité, par exemple en alignant les SPANB et les CDN (fusionner les objectifs, les mécanismes de reportings et de suivi, par exemple).
- Renforcer les objectifs et les actions à faire sous le dialogue climat-océan animé par la CCNUCC, avec une date limite fixée à 2030.
- Mandater les deux conventions pour une collaboration structurée et régulière entre les deux conventions dans les décisions de la COP16 et de la COP29.

³¹ L'article 5 traite des puits carbone, de la conservation et de la gestion des forêts

³² <https://www.cop28.com/en/joint-statement-on-climate-nature>

³³ Pour information la France a signé cette déclaration

- Opérationnaliser une réforme de l'architecture financière, car le système financier actuel ne peut pas répondre aux besoins pour financer la lutte contre le changement climatique et la lutte contre l'effondrement de la biodiversité.

De plus, les textes onusiens doivent fixer des garde-fous clairs, en évitant les concepts trop flous et mal définis, en rappelant les lignes rouges et en fixant des standards pour les pratiques liant climat et biodiversité. Sans garde-fous, la porte reste ouverte à des pratiques néfastes pour la biodiversité et le climat, mais aussi pour les populations. C'est particulièrement vrai pour le secteur forestier, très peu défini (parle-t-on de forêts primaires ? Que signifie exactement la reforestation ?). Il y a aussi des secteurs qui ne sont trop peu couverts en particulier par la CCNUCC, comme celui des océans, qui est pourtant crucial à la survie de l'humanité. **Enfin, il est également impératif de mieux harmoniser les processus CCNUCC et CDB avec d'autres espaces internationaux**, comme le G7, le G20, mais aussi l'Organisation Mondiale de la Santé ou encore l'Organisation Mondiale du Commerce.

Zoom sur la France

La France est un des rares pays qui a mis à jour sa Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB - SPANB dans le langage onusien) suite à la COP15, présentée le 27 novembre 2023 par la première Ministre de l'époque, Elisabeth Borne. Des efforts ont été fait depuis la précédente stratégie, notamment avec des indicateurs d'évaluation des progrès beaucoup plus précis et divers. La France prévoit aussi de mieux mesurer l'engagement et l'impact des entreprises en matière de biodiversité. Même si cela reste encore flou, mentionner la responsabilité du secteur privé dans le domaine est un bon début. On peut enfin noter que la gouvernance autour de la mise en œuvre de cette SNB est mieux établie, sous la supervision du Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) avec une approche interministérielle. **La France a donc des bonnes pratiques à porter pendant la COP16** et peut encourager les autres États à réhausser leur ambition et retravailler leurs stratégies nationales.

Sur la question du financement de la **biodiversité**, selon le Think Tank ODI³⁴, la France paye la quasi-totalité de sa contribution juste pour l'objectif de 20 milliards de dollars par an d'ici 2025. Sa contribution devrait s'élever à 1 milliard de dollars pour être complètement alignée avec sa responsabilité historique et sa capacité à mobiliser les fonds, elle en paye actuellement 92% du montant total. Il est important qu'en se rendant à la COP16, la France soit en mesure d'assurer qu'elle contribuera à hauteur de part juste.

³⁴ ODI, *A fair share of Biodiversity Finance*, 2024, <https://odi.org/en/about/our-work/a-fair-share-of-biodiversity-finance/>

Au niveau national, la France ne doit pas se reposer sur ses lauriers. **Elle est encore loin d'être une bonne élève sur la protection de la biodiversité.**

- **Des milliards en subventions néfastes chaque année.** Tout d'abord parce que sa SNB est très faible sur le secteur agricole, alors qu'il représente près de 7 milliards EUR de subventions néfastes à la biodiversité par an. Tant que la France ne trouvera pas des outils pour mieux accompagner la petite paysannerie et pour encourager l'agro-écologie, on ne pourra pas considérer qu'elle protège correctement ces écosystèmes.
- **Une approche utilitaire de la nature.** La SNB se contente de décrire comment mieux l'utiliser plutôt que d'avoir comme première priorité de la protéger, la conserver.
- **Une trop faible attention au secteur forestier.** En plus du secteur agricole, la SNB française est trop faible sur le secteur forestier, manquant d'indicateurs précis pour pouvoir évaluer ses efforts concernant la protection des territoires forestiers, des programmes de reforestation etc.
- **Des contradictions entre activités économiques et protection des écosystèmes.** Un autre élément important est la lutte contre l'orpaillage en Guyane, où la SNB souligne l'importance du volet diplomatique et de la coopération avec les États voisins, tout en soutenant une activité minière légale comme une des solutions face à l'orpaillage illégal, continuant donc de dégrader les écosystèmes locaux.
- **Une consultation insuffisante de la société civile.** Enfin il est important de souligner que l'élaboration, mais aussi la mise en œuvre d'une SNB ne peut pas se faire efficacement seulement au niveau de l'État. La société civile et les ONG environnementales apportent une expertise incontournable ainsi que les connaissances et le lien avec le terrain qui sont essentiels pour la justesse et l'acceptabilité des politiques biodiversité. Or, la société civile regrette que pour la révision de la SNB française, les consultations ont été trop peu nombreuses et tardives. Il est encore temps de rectifier le tir dans sa mise en œuvre notamment avec une consultation régulière de la société civile et un reporting tous les ans par l'État sur les efforts faits et les progrès atteints.
- **Une protection des océans largement insuffisante.** Si la France semble avoir compris l'enjeu mondial de protection de la biodiversité, les objectifs et actions proposés dans sa stratégie nationale ne sont pas suffisamment ambitieux et précis, notamment sur les enjeux de protection de l'océan et de la biodiversité marine. Par exemple, alors que la France se fixe comme mesure de « *Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10 % de surface en protection forte et bien gérer les 30 % d'aires protégées*³⁵ »,

³⁵ Stratégie nationale biodiversité – Classeur des fiches mesures, Novembre 2023.
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Cahier-des-fiches-mesures-SNB2030.pdf>

seul 4% de notre espace maritime est strictement protégé selon les standards scientifiques de l'UICN. Ce chiffre, déjà alarmant, tombe à moins de 0,1% en France métropolitaine³⁶. Or, restaurer 30% des écosystèmes dégradés passe d'abord et avant tout par une interdiction de la pêche industrielle dans les 30% de l'océan en introduisant des Aires Marines réellement Protégées contre toute forme d'activité destructrice. Pour respecter l'axe 1 de sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité qui consiste à « *Réduire les pressions, notamment directes, qui s'exercent sur la biodiversité* », la France doit entamer une profonde réforme de son modèle de gestion des pêches.

³⁶ <https://bloomassociation.org/nos-actions/action-juridique/aires-marines-protégees/>

Les sources et travaux pour aller plus loin

BLOOM, *Changer de cap : transitionner vers une pêche durable*, 2024
<https://bloomassociation.org/nos-campagnes/pour-une-transition-sociale-ecologique-des-peches/transitionner-vers-une-peche-durable/>

Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal, CBD/COP/DEC/15/4, 19 décembre 2022, <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

CAP Nature et Biodiversité, *Pour que la vive la nature : Nouvelles propositions pour une stratégie nationale de la biodiversité ambitieuse, efficace et partagée*, 28 juillet 2022, <https://www.lpo.fr/media/read/18885/file/Livre%20vert%2028%20juillet%202022.pdf>

CarbonBrief, *COP16: tracking country pledges on tackling biodiversity losses*, 2 Mai 2024, <https://www.carbonbrief.org/cop16-tracking-country-pledges-on-tackling-biodiversity-loss/>

Carvalho et Guillen, *Economic Impact of Eliminating the Fuel Tax Exemption in the EU Fishing Fleet*, 2021 <https://www.mdpi.com/2071-1050/13/5/2719>

CBD/COP/15/L.15 *Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière*, <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-24-fr.pdf>

Climate Action Network International, *CAN briefing : the role of ecosystems and biodiversity for climate change mitigation ambition and adaptation & resilience*, June 2021, <https://climatenetwork.org/resource/can-briefing-the-role-of-ecosystems-and-biodiversity-for-climate-change-mitigation-ambition-and-adaptation-resilience-june-2021/>

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et Direction de l'eau et de la biodiversité, *Stratégie nationale biodiversité – Classeur des fiches mesures*, Novembre 2023, <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Cahier-des-fiches-mesures-SNB2030.pdf>

GIEC, *Climate Change 2023 – Synthesis report*, 2023
https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf

GIEC, *L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, 2020
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2020/07/SROCC_SPM_fr.pdf

Graham J. Edgar, Amanda E. Bates, Nils C. Krueck, et al., *Stock assessment models overstate sustainability of the world's fisheries* *Science*, 23 août 2024.
<https://www.science.org/doi/10.1126/science.adl6282>



IDDRI, *Une nouvelle ère pour la biodiversité mondiale?* Billet de Blog, 5 Janvier 2023, <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/une-nouvelle-ere-pour-la-biodiversite-mondiale>

IDDRI, *De la COP 15 à la COP 16, quelles avancées pour la mise en oeuvre du cadre mondial pour la biodiversité?* Compte Rendu Plateforme Biodiversité, Mars 2024, <https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Autre%20Publication/202404-NOTE-CR%20biodiv%20mars%202024.pdf>

IDDRI, *Préparer le terrain pour la COP16 : un moment crucial pour le "Plan biodiversité"*, Billet de Blog, 13 juin 2024, <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/preparer-le-terrain-pour-la-cop16-un-moment-crucial-pour>

IPBES, *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, 2019 https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

IPBES, *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, 2019, <https://bit.ly/3cUxPx7>

Lettre ouverte de 13 associations au Président, *Stratégie Nationale pour la Biodiversité*, Février 2022, https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/96944a3e-f127-49c6-87b8-68cfd7fa2236/CAP%20Nature%20SNB%20PR_d%C3%A9f.pdf

Lisa Song, Paula Moura, *An event more inconvenient truth : why carbon credits for Forests preservation may be worse than nothing*, ProPublica, Mai 2019, <https://features.propublica.org/brazil-carbon-offsets/inconvenient-truth-carbon-credits-dont-work-deforestation-redd-acre-cambodia/>

Nations Unies, *Déclaration sur les droits des peuples autochtones*, 2007, https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf

Nick Davis, *The inconvenient truth about the carbon offset industry*, The Guardian, Juin 2007, <https://www.theguardian.com/environment/2007/jun/16/climatechange.climatechange>

Ocean Coalition : *Les 15 points pour sauver l'océan, le climat et les emplois*, 2024, <https://www.oceancoalition.org>

ODI, *A fair share of Biodiversity Finance*, 2024, <https://odi.org/en/about/our-work/a-fair-share-of-biodiversity-finance/>

ODI, *Global Press Release: Developed countries must urgently pay more to combat global biodiversity loss by 2025 deadline*, Juin 2024, <https://www.campaignfornature.org/press-releases-a-fairshare-of-biodiversity-finance>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Les femmes et le droit foncier*, <http://www.fao.org/3/y3495f/y3495f.pdf>

Organisation Internationale du Travail, *Convention (169) relative aux peuples indigènes et tribaux*, 1989, https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169

Organisation Météorologique Mondiale, *Climate*, 2024, <https://wmo.int/fr/node/20249>

Roberts et al., *Rethinking sustainability of marine fisheries for a fast-changing planet*, 2024 <https://doi.org/10.1038/s44183-024-00078-2>

The Guardian, *More than 800M Amazon trees felled in 6 years to meet beef demand*, 2 Juin 2023, <https://www.theguardian.com/environment/2023/jun/02/more-than-800m-amazon-trees-felled-in-six-years-to-meet-beef-demand>

Réseau Action Climat, *Biodiversité et Climat : même combat, agir face à l'urgence*, 2021, https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/08/rac_note_biodiversite_climat_final2021.pdf

IUCN, *Guidelines for applying the IUCN protected area management categories to marine protected areas*, 2019 <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-019-2nd%20ed.-En.pdf>

UN-WCMC, *Championing indigenous people's stewardship of biodiversity*, Août 2023, <https://www.unep-wcmc.org/en/news/championing-indigenous-peoples-stewardship-of-biodiversity>

UNESCO, *Les effets du changement climatique sur les récifs coralliens du patrimoine Mondial*, 2018 https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265625_fre

WWF, *WWF's Environmental and Social Safeguards Framework (ESSF)*, 2019, https://c402277.ssl.cf1.rackcdn.com/publications/1249/files/original/ESSF_Network_Implementation_11-2020.pdf?1608300127

WWF France, *Stratégie Nationale Biodiversité : un cadre pour l'action à renforcer sur l'agriculture mais aussi sur la forêt*, Communiqué de presse, Novembre 2023, <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/strategie-nationale-biodiversite>

Merci à la participation de Bloom pour la rédaction de ce décryptage

CONTACTS PRESSE

Ludivine Preneron - Chargée de communication médias -

ludivine.preneron@reseauactionclimat.org - 06 71 14 06 37

Mathilde Lebourgeois - Directrice Communication Réseau Action Climat

mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org - 06 74 95 87 11

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

